

3.016 **Financement de travaux complémentaires pour l'installation des stations « Cristolib » sur la voirie départementale. Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions les plus larges auprès du département du Val de Marne et de signer tout document afférent.**

M. DUKAN : Monsieur le Maire, conformément à ses ambitions de promouvoir l'usage du vélo, le département a décidé, par délibération en janvier 2009, de soutenir l'extension du Vélib parisien dans le Val de Marne, et ceci en subventionnant les travaux de voirie complémentaires à l'aménagement des stations situées sur les voiries départementales.

La mise à disposition pour la fin du 1^{er} trimestre 2010 de vélos en libre service sur notre territoire communal, « Cristolib » verra l'installation dans un premier temps de 10 stations, dont 2 sur voirie départementale, ceci participant ainsi pleinement à la démarche du département visant à offrir une alternative de déplacement de qualité.

Le coût des travaux d'implantation de ces deux stations situées sur la Nationale 19, l'une à hauteur de la rue du Barrage et l'autre à hauteur de l'Hôpital Henri Mondor, est de 16.622,99 € HT, pour une subvention attendue de 6.649,20 €.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès du département.

Adopté à la majorité en commission.

Mme CALMET : Deux choses, d'une part, sans vous étonner et conformément à notre position sur ce projet, nous nous abstiendrons sur cette délibération mais puisqu'elle permet de revenir sur le plan départemental de développement des circulations douces, je voudrais en deux mots revenir sur un sujet que nous avons abordé à deux reprises dans un passé très récent dans cette salle-même la semaine dernière lors de la réunion sur le plan de développement des aménagements cyclables à Créteil dans le cadre de la Communauté d'Agglomération et lors de la réunion que vous avez tenue avec le Président FAVIER il y a une quinzaine de jours également sur les actions menées par le Conseil général.

En fait, notre sujet est un axe particulier de Créteil qui mérite, selon nous, d'être traité en termes d'axe structurant au titre des itinéraires cyclables, de

